



ILNAS

GUIDE

COMMENT BIEN SÉLECTIONNER UN JOUET POUR VOTRE ENFANT ?

Version 1.0 · Novembre 2022





COMMENT BIEN SÉLECTIONNER UN JOUET POUR VOTRE ENFANT ?

Avant-propos

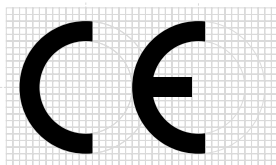
On entend par jouets « *des produits conçus ou destinés, exclusivement ou non, à être utilisés à des fins de jeu par des enfants de moins de 14 ans* ».

Le département de la surveillance du marché de l'ILNAS, qui est l'autorité compétente au Grand-Duché de Luxembourg pour la sécurité des jouets, recommande de n'acheter que des jouets conformes à la loi modifiée du 15 décembre 2010 portant application de la directive 2009/48/CE (loi relative à sécurité des jouets).

Afin de garantir la sécurité des jouets mis à disposition des consommateurs luxembourgeois, l'ILNAS effectue régulièrement des contrôles dans le commerce, des analyses administratives et techniques ainsi que des campagnes d'information.

Pour vous aider à choisir un jouet sûr qui convient le mieux à l'âge de votre enfant, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS a élaboré ce guide.

A. AVANT L'ACHAT



1. Vérifiez que le jouet porte le marquage CE.

Le marquage CE signifie que le fabricant a effectué les procédures d'évaluation de la conformité et indique que le jouet est conforme aux exigences de sécurité européennes.

Le marquage CE doit être apposé de manière visible, lisible et indélébile sur le jouet. Si la taille du jouet ne permet pas d'apposer le marquage CE directement sur celui-ci, il peut être apposé sur son emballage.



2. Evitez les jouets qui n'ont pas de marque déposée ou qui sont dépourvus des coordonnées d'un fabricant ou d'un importateur.

Le fabricant européen ou, le cas échéant, l'importateur européen, doit indiquer son nom, sa raison sociale ou sa marque déposée sur le produit ainsi qu'une adresse à laquelle il peut être contacté. L'absence de ces informations constitue un indice que le jouet ne pourrait pas respecter les critères de sécurité. Il faut également rester vigilant vis-à-vis des jouets qui sont dépourvus d'un élément permettant leur identification, tel qu'un numéro de type, de lot ou de série.

3. Choisissez des jouets en fonction de l'âge et des capacités de l'enfant.

Certains fabricants de jouets vous facilitent cette tâche en assortissant leurs jouets de recommandations d'âge.

Dans vos choix, il est cependant aussi important d'évaluer les capacités individuelles qui peuvent varier d'un enfant à l'autre (est-ce que le bébé peut déjà saisir un objet, est-ce que le jeune enfant peut déjà bien coordonner ses mouvements, etc. ?).

En effet, des jouets trop simples peuvent vite ennuyer l'enfant, tandis que des jouets trop compliqués risquent de créer chez lui de la frustration.

Il est également recommandé de donner la priorité aux jouets qui stimulent le développement physique, mental et social de l'enfant ainsi que sa créativité.

4. Lisez les avertissements et les consignes de sécurité et suivez les recommandations d'âge.

Ces informations, qui doivent être présentes sur l'emballage ou accompagner le jouet, vous permettront de sélectionner des jouets qui sont les mieux adaptés à l'âge et aux aptitudes de votre enfant.

Les instructions, informations de sécurité et recommandations d'âge doivent être clairement visibles et facilement lisibles au moment de l'achat. Elles doivent être rédigées dans la (ou les) langue(s) aisément compréhensible(s) par les consommateurs de l'Etat membre où le jouet est mis à leur disposition. Au Luxembourg, elles doivent ainsi être présentes dans au moins une des trois langues administratives du Grand-Duché, c'est-à-dire en luxembourgeois, en allemand ou en français.

Nous vous recommandons de conserver ces informations ensemble avec la notice d'utilisation.

Pensez également à expliquer le fonctionnement du jouet à l'enfant avant que celui-ci ne l'utilise.

Si le jouet peut présenter un danger pour les enfants en-dessous de 3 ans (ou 36 mois), cette information doit toujours être clairement visible au moment de l'achat du jouet, notamment par une des mentions suivantes :

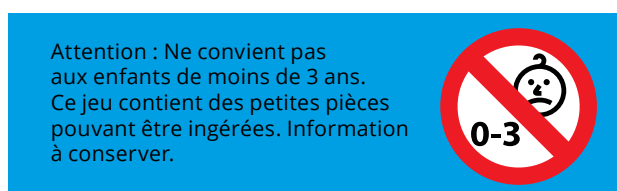
« Attention : Ne convient pas aux enfants de moins de 3 ans » ou

« Attention : Ne convient pas aux enfants de moins de 36 mois » ou

par la présence du pictogramme ci-contre :



En outre, le danger que le jouet peut présenter pour le jeune enfant doit être clairement indiqué, tel que dans l'exemple ci-dessous :



N.B. : Ce type d'avertissement ne s'applique pas aux jouets qui ne sont manifestement pas destinés aux enfants de moins de 36 mois (en raisons de caractéristiques telles que leur taille, leurs dimensions, leurs fonctions ou leur complexité).

5. Vérifiez que les jouets destinés aux enfants de moins de trois ans ne contiennent pas de petites pièces détachables.

Comme les jeunes enfants ont tendance à porter tout à la bouche, des petites pièces ingérées ou inhalées représentent pour eux un risque d'étouffement.

Faites particulièrement attention aux jouets ornés de clochettes, boutons, nœuds ainsi que tous ceux qui comportent des éléments susceptibles de s'arracher. Assurez-vous également que les jouets à presser ne contiennent aucun dispositif sonore ou vibrant qui pourrait s'en détacher.

Ainsi, avant d'acheter une peluche par exemple, n'hésitez pas à vous assurer de sa sécurité en vérifiant la solidité des coutures ainsi qu'en tirant sur les yeux, le nez et toutes les parties collées ou cousues pour contrôler si elles sont solidement ancrées.

Quant aux jouets fabriqués dans une matière rigide, vérifiez que ceux-ci ne présentent pas de bords tranchants.

6. Vérifiez que les jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans peuvent être nettoyés.

Le cas échéant, des instructions de lavage doivent être fournies avec le jouet.



7. Vérifiez que le jouet ne présente pas de bords tranchants.

8. Contrôlez le niveau sonore d'un jouet musical.

Essayez toujours les jouets musicaux en les portant à votre oreille avant l'achat. Le fait que vous estimez que les sons produits par le jouet sont désagréables ou trop forts constitue une indication que l'enfant risque de subir un dommage auditif.

Il est encore conseillé de privilégier les jouets qui ont un bouton marche-arrêt et éventuellement un réglage du volume.



9. Vérifiez que les piles des jouets électriques ne sont pas accessibles aux enfants.

En effet, les piles doivent se trouver dans un compartiment fermé et l'ouverture de celui-ci ne doit pas être possible sans avoir recours à un outil (par exemple un tournevis) ou en exerçant deux mouvements simultanés indépendants (par exemple en poussant et en tirant).



10. Soyez particulièrement vigilant à l'achat de jouets électriques contenant des piles de type bouton.



Les piles bouton sont des petites piles plates que l'on retrouve non seulement dans certains jouets, mais aussi dans certaines télécommandes et certains autres appareils électriques.

Comme celles-ci peuvent causer des brûlures internes fatales lorsqu'elles sont ingérées, il ne faut jamais laisser ce type de piles à la portée des enfants.

Lorsque vous pensez qu'un enfant a avalé une pile bouton, consultez immédiatement un médecin. Ne le faites pas vomir et ne lui donnez rien à boire, ni à manger.

Vérifiez que les instructions des jouets électriques utilisant des piles bouton remplaçables contiennent la mise en garde suivante:

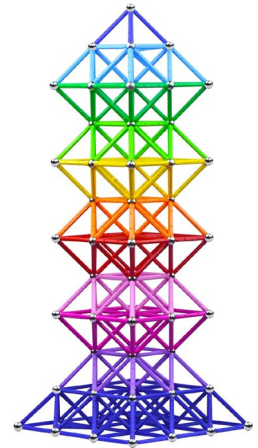
« ATTENTION: Mettre immédiatement au rebut les piles ou accumulateurs usagés. Tenir les piles ou accumulateurs neufs et usagés hors de la portée des enfants. Si des piles ou accumulateurs ont pu être ingérés ou placés à l'intérieur d'une partie quelconque du corps, consultez immédiatement un spécialiste. »

11. Evitez les jouets munis de petits aimants.

Tous les jouets qui comportent de petits aimants détachables (casse-tête, jeux de construction, jeux de pêche à la ligne, figurines, poupées, ensembles de trains et autres jouets de fantaisie, etc.) présentent un risque de sécurité élevé : d'une part, l'enfant peut s'étouffer, voire s'asphyxier en avalant un aimant et, d'autre part, quand plusieurs aimants ont été ingérés, ils peuvent se souder au niveau des intestins et entraîner des lésions internes graves (telles qu'un blocage, voire une perforation des intestins).

Le risque lié à la présence d'aimants n'est pas limité aux plus petits : en effet, les plus grands enfants sont également tentés de porter un ou plusieurs aimants à la bouche, par exemple pour imiter un piercing de la langue. C'est une des raisons pour laquelle les coffrets d'expériences magnétiques doivent porter l'avertissement :

« Attention ! Ne convient pas aux enfants de moins de 8 ans. Ce produit contient de petits aimants . Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion d'aimants. ».



12. Faites attention aux jouets munis de ventouses détachables.

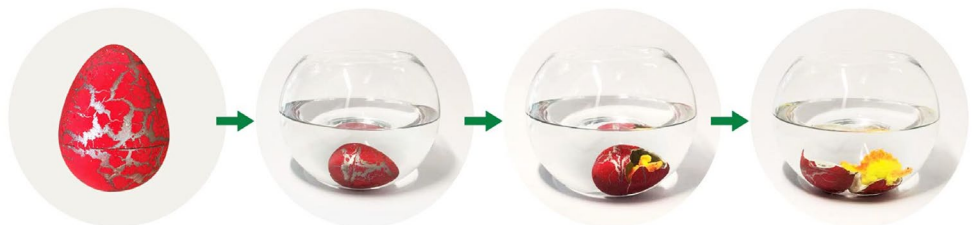


Une ventouse peut présenter un risque d'étouffement lorsqu'un enfant la met en bouche.

Pour cette raison, il est conseillé de vérifier la solidité des ventouses attachées aux fléchettes d'un jouet de tir et de renoncer à l'achat de peluches comportant une ventouse permettant de la fixer à un support lisse.

13. Faites attention aux figurines fabriquées en matériaux expansibles destinées à être immergées dans du liquide.

Certaines de ces figurines ne remplissent pas les exigences de sécurité européennes et, au vu des petites pièces qui peuvent s'en détacher, voire se dilater lorsqu'elles sont avalées, leur sécurité ne peut être garantie.



14 Méfiez-vous des jouets fortement odorants ou trop parfumés.

Une odeur forte dégagée par le jouet pourrait indiquer que le jouet contient des substances chimiques volatiles. Comme les substances chimiques dans les jouets sont cependant strictement réglementées, cela ne signifie pas nécessairement que le jouet contient une substance dangereuse.



15. Faites attention aux jouets du type « slime ».

Depuis ces dernières années, les jouets dits « slime » ont connu un énorme succès auprès de nos enfants.

Il s'agit de petits récipients contenant une pâte colorée plus ou moins visqueuse, glissante et élastique que les enfants aiment faire glisser entre leurs doigts ou jeter contre un mur. Ces produits contiennent du bore, un élément chimique qui confère à sa pâte sa malléabilité.

Des contrôles ont cependant révélé que, dans certains produits, la limite autorisée pour le bore a été dépassée.

Comme le bore est susceptible d'engendrer des allergies, voire des troubles de la reproduction, il est recommandé de surveiller et de limiter le temps d'utilisation de ce jouet par votre enfant.

16. Soyez très vigilants lors de l'achat de jouets connectés.

Offrir un jouet connecté n'est pas sans risque : les jouets connectés (poupées, robots, tablettes et montres) munis d'un micro et/ou d'une caméra et/ou d'un haut-parleur peuvent constituer un véritable risque de sécurité pour vos petits.

Par ailleurs, certains jouets connectés sont susceptibles de constituer un moyen d'accès simple à votre réseau domestique pour opérer un piratage de vos données.

C'est pourquoi nous vous conseillons de surveiller étroitement vos enfants lorsqu'ils utilisent un jouet connecté et de les sensibiliser sur les risques potentiels.





17. Soyez conscient que les jouets aquatiques gonflables ne constituent pas un dispositif d'aide à la flottabilité.

De tels jouets ne doivent être utilisés qu'en eaux peu profondes et sous la surveillance d'un adulte.

18. Préférez des jouets qui durent longtemps.

Comme certains jouets vont accompagner vos enfants pendant de nombreuses années, ils doivent être robustes et de bonne qualité. Bien que les jouets de bonne qualité soient un peu plus onéreux, de manière générale, ils durent plus longtemps et ont aussi une valeur ludique et éducative plus élevée. Optez donc plutôt pour de la qualité que pour de la quantité.

Enfin, n'oubliez pas de penser également à l'environnement en évaluant par exemple si le jouet est assez durable pour convenir à plusieurs enfants.



19. Où acheter un jouet ?

Les détaillants spécialisés connaissent bien les préférences régionales et les tendances actuelles. A côté de la part importante des articles de marque qu'ils proposent dans leur assortiment, ils disposent d'un personnel formé pour vous aider et conseiller dans vos choix.

Évitez aussi d'acheter des jouets à la sauvette sur des marchés, chez des marchands ambulants ou des « contrefaçons » de jouets à la mode qui sont souvent trop bon marché pour avoir pu être soumis aux critères d'évaluation de conformité européens.

Si vous préférez acheter vos jouets en ligne, choisissez des sites de vente fiables. Soyez toutefois conscients que les marquages, les informations quant au fabricant, les avertissements et les informations de sécurité ne peuvent souvent pas être consultés au préalable sur les jouets présentés sur des sites de vente en ligne.

20. Vérifiez si le jouet ne fait pas l'objet d'un rappel auprès du consommateur.

Les jouets et autres produits faisant l'objet d'un rappel au niveau national peuvent être consultés par le biais du site PORTAIL-QUALITE.LU :



<https://portail-qualite.public.lu/fr/alertes.html>

et au niveau européen en consultant la liste hebdomadaire des produits dangereux sur le site SAFETY GATE de la Commission européenne :



<https://ec.europa.eu/safety-gate-alerts/screen/webReport#recentAlerts>



B. APRÈS L'ACHAT

1. N'oubliez pas de surveiller vos enfants lorsqu'ils jouent!

2. Ne modifiez jamais un jouet!

En procédant ainsi, la sécurité du jouet ne saura plus être garantie.

Exemple : la corde d'un jouet à pousser ou à tirer ne doit pas dépasser une certaine longueur pour qu'un jeune enfant ne puisse pas s'étrangler en l'enroulant autour de son cou.

Or, en rallongeant cette corde, le jouet qui était présumé sûr deviendra dangereux.



3. Contrôlez régulièrement l'état des jouets!

Il est recommandé de vérifier régulièrement l'état des jouets et de les ranger toujours à l'abri de la lumière et de l'humidité.

En effet, beaucoup de jouets ont tendance à se décolorer sous l'action de la lumière du soleil et, en particulier, les jouets en plastique peuvent ainsi s'altérer plus vite et devenir friables : lorsqu'ils cassent, ils peuvent alors présenter des bords tranchants ou générer de petites pièces.

Par conséquent, une inspection régulière des jouets de vos enfants est nécessaire pour qu'ils demeurent sûrs. Par ailleurs, la seule alternative possible pour un jouet cassé ou abîmé est son élimination.

4. Assurez-vous que des jouets inadaptés aux tout-petits ne sont pas laissés à leur portée par des enfants plus âgés !

Des jouets inoffensifs pour les plus grands tels que, par exemple, des briques de construction, de petites pièces des jeux de société, des billes peuvent constituer un risque d'étouffement pour les tout-petits. Pensez donc à ranger les jouets réservés aux enfants plus âgés hors de la portée des tout-petits.

Par contre, un coffre à jouets constitue un endroit idéal pour ranger les jouets des jeunes enfants.

Si vous optez pour ce type de rangement, veillez cependant à ce qu'il soit suffisamment ventilé pour qu'un enfant qui se cache à l'intérieur puisse respirer. Assurez-vous aussi que le couvercle peut être facilement soulevé de l'intérieur et que celui-ci possède un système d'amortissement de fermeture ainsi qu'un dispositif empêchant le pincement des petits doigts.



5. Signalez tout incident en relation avec la sécurité d'un jouet au département de la surveillance du marché de l'ILNAS !

C. QUEL JOUET POUR QUEL ÂGE ?

En stimulant ses organes sensoriels, des jouets bien sélectionnés aident à favoriser le bon développement de l'enfant.

Veuillez trouver ci-dessous un bref aperçu des jouets adaptés aux différentes catégories d'âge, en tenant compte du développement physique et intellectuel normal d'un enfant (d'après les *Lignes directrices du Comité Européen de Normalisation pour la classification des jouets CEN CR 14379*) :

de 0 à 18 mois

Bébé commence à s'intéresser à son environnement très proche et à suivre du regard les mouvements. La vision d'objets à une distance d'environ 20 cm à 30 cm se développe et les couleurs primaires sont préférées. Déjà vers la fin du deuxième mois de vie, bébé réagit aux bruits, sons et couleurs et des jouets sonores et colorés vont capter son intérêt. Exemples: **boîtes à musique, hochets, carillons, chaînes de poussette ou mobiles à suspendre au-dessus du lit.**



Vers 3 mois, l'enfant commence à toucher les objets et à les porter à la bouche et à partir du 4^e mois de vie, à attraper et à manipuler des objets. Le jouet doit maintenant être assez maniable pour qu'il puisse être facilement saisi, pressé et secoué. Exemples : **animaux souples (peluches), poupées en tissu, barres avec des anneaux, balles colorées, doudous, livres en tissu ou tapis d'éveil.**

Lors de la poussée des premières dents, l'enfant a tendance à saisir des objets pour les sucer ou mordiller. Un **anneau de dentition** peut alors constituer une aide précieuse pour le soulager.

Lorsque l'enfant sait se tenir assis sans aide, il commence à apprécier le bain et des **jouets flottants** (petits canards ou poissons en plastique etc.) peuvent contribuer à rendre celui-ci plus intéressant.

Vers la fin de sa première année de vie, bébé commence à attraper et jeter les objets. Il aime emboîter et empiler. C'est la période idéale pour lui offrir non seulement des jouets qui font bouger, tels qu'une **balle molle** ou un **jouet rampant**, mais également des **jouets empilables** (tasses ou cubes creux, gros blocs de construction, caissons avec des objets qu'il pourra sortir et replacer dans les bons endroits). Il commence à tourner les pages des **livres adaptés à son âge** qui sont en carton solide.

De 18 à 36 mois

Vers 18 mois, le jeune enfant sait contrôler ses muscles et maîtriser son équilibre : il commence à marcher. Il a besoin de se dépenser et commence à pousser des objets, tels que des chaises. Il aime aussi tirer des objets. Les **jouets à roues** (munis d'une corde ou non) et les **portiques de jeu** sont maintenant parfaitement adaptés pour contribuer au bon développement des muscles.

Il apprécie maintenant jouer dehors : un **petit toboggan**, une **balançoire munie d'une barre de sécurité** ou encore des **jouets pour le sable** (bac, seau, râteau, pelle et petites formes en plastique coloré) vont l'amuser.



Dès 36 mois

L'enfant développe son langage et sa psychomotricité : il commence à parler et à jouer avec d'autres enfants. Il entame ses premiers essais de peinture et de dessin. Il apprécie maintenant **les jouets musicaux, les poupées rembourrées souples, les petites voitures simples, les balles et ballons, les blocs de construction, les livres de coloriage ...**



Jouets qui stimulent les sens et qui font bouger l'enfant (mordre, attraper, pousser, tirer) : **hochets, tapis d'éveil, tableaux d'activité, ballons, animaux en peluche, boîtes à musique ...**



Il commence à imiter les adultes et à inventer des petites histoires. Il commence à s'intéresser aux chiffres et éventuellement aux lettres. Vous pouvez lui offrir maintenant des jouets qui stimulent son adresse, sa créativité et son développement social : **jeux de construction, pâte à modeler, poupées avec leurs accessoires réalistes, petites voitures, instruments de musique, jeux d'imitation (maison de poupée, garage, dînette, trousse de docteur, coffret de bricolage, etc.), draisiennes et tricycles, déguisements, jouets créatifs (coloriage et collages, perles à enfiler), livres simples, chiffres et lettres en bois ou en plastique, puzzles simples.**

N.B. : La majorité des petites figurines commercialisées avec leurs décors et accessoires sont adaptées aux enfants à partir de 4 ans.

Jouets nécessitant l'usage des deux mains de l'enfant et jouets lui permettant d'imiter les adultes : **blocs de jeu simples, instruments de musique, outils, poupées, pâte à modeler, petites voitures ...**

Jouets faisant appel à l'imagination de l'enfant et jouets lui permettant d'effectuer des jeux de rôle : **jeux de construction, figurines, déguisements, marionnettes, services de vaisselle, jeux d'imagination (ex. : maison, ferme, épicerie, garage) et accessoires de bricolage.**



À partir de 5 ans

Les enfants sont capables de manipuler des jouets plus complexes demandant plus d'adresse et comportant des règles, tels que des **kits créatifs et des jeux de société ou encore des trains électriques, des puzzles et jeux de construction plus complexes.**

Jouets demandant plus d'adresse et d'attention :

jeux comportant des règles, tels que les jeux de société et les kits créatifs.

Dès 8 ans

Les enfants sont capables de manipuler des jouets plus compliqués ou plus fragiles tels que des **jeux et coffrets d'expérimentation et de sciences, des coffrets de loisirs créatifs demandant plus d'adresse, des puzzles comportant 500 pièces ou encore des maquettes d'objets reproduits à l'échelle.**



Pour en savoir plus :

[Commission européenne : Informations sur les jouets \(EN\)](#)

[Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative à la sécurité des jouets](#)

[Directive 2009/48/CE \(sécurité des jouets\)](#)

[CEN CR 14379 \(ILNAS e-shop, payant\)](#)

[Fiche d'information sur les jouets](#)